

COMMUNE DE LA PESSE  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12/04/2017

**Membres présents :** Claude MERCIER, Jean-Yves COMBY, Joël VUAILLAT, Michelle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Alain VUILLERMOZ, Dominique GRENARD, Julien CARNOT, Jacques-Hervé RIFFAUD, Régine PONCET, Marie-Anne LE METAYER.

M. le Maire ouvre la séance à 19h 00min

**Secrétaire de séance :**

Benjamin SEVESSAND – Adopté à l’unanimité.

**Rencontre avec les époux Grenard/SCI GMP :**

Dans le but de sortir d’un litige et de trouver une solution concernant la clef de répartition de la viabilisation du terrain de Chaudezembre, Les époux Grenard s’expriment, contestent cette clé de répartition, n’ayant pas sollicité un raccordement à l’eau ; et informent la mairie qu’ils ne veulent plus procéder à l’échange de l’ER2.

Joel Vuailat ne souhaite pas modifier ce calcul.

Jean-Yves Comby exprime son point de vue, identique à l’avis de Joël.

Alain Vuillermoz dit “découvrir” ce dossier et leur propose de leur faire faire, en contrepartie, les travaux de raccordement des eaux pluviales vers la propriété Vuillet.

Jacques-Hervé Riffaud pense qu’on ne peut pas revenir sur le passé, et trouve la proposition d’Alain recevable.

Les époux Grenard ne souhaitent pas dans l’immédiat répondre favorablement à cette demande, règlent la somme de 4 732,22 €, montant de la participation qui leur était demandée et expriment leur souhait de ne plus travailler pour la commune.

**1)- Approbation du PV du 23/03/2017 :**

Le PV du conseil municipal est adopté à l’unanimité

**2)- Budget Commune :**

- Approbation du compte Administratif 2016 du Maire

CA 2016	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	416 580,06	339 031,13
Recettes	506 861,04	374 198,48
Résultat exercice 2016	90 280,98	35 167,35
Reprise résultat exercice 2015	123 133,07	-130 101,89
Résultat de clôture	213 414,05	-94 934,54

Excédent de clôture : 118 479,51 €

Le maire sort de la salle ; le Compte administratif 2016, présenté par Jean-Yves COMBY 1<sup>er</sup> adjoint, est approuvé à l’unanimité. (le maire ne participant pas au vote du CA)

- Approbation du Compte de gestion 2016 du Trésorier

Retour du maire, pour présenter le Compte de Gestion 2016 dressé par le Trésorier de la commune.

Le Compte de Gestion est en tous points identique au Compte Administratif ; il est approuvé à l’unanimité.

- Affectation du résultat :

Considérant qu'il est obligatoire d'apurer le déficit constaté en Investissement, le conseil affecte au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 94 934,54 € ; le solde, soit 118 479,51 reste affecté au budget de fonctionnement 2017 au compte de recette 002 (excédent antérieur reporté). Délibération prise à l'unanimité.

- Vote des taux « taxes directes Locales »

Le maire présente les simulations proposées par le Trésorier pour une augmentation des taux de 1% (+ 1857 €) ; 2% (+ 3694 €) ; ... ; de 10% (+ 18 501 €).

Le conseil municipal délibère et décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales par 9 voix pour et 2 voix pour une augmentation de 1%.

Ainsi les taux restent : TH à 13,94 % pour un produit attendu de 460 100 €

FB à 26,18 % pour un produit attendu de 357 400 €

FNB à 35,59 % pour un produit attendu de 77 000 €

- Vote du Budget Primitif 2017:

<b>BP 2017</b>	<b>Fonctionnement en €</b>	<b>Investissement en €</b>
Dépenses	613 803,51	821 480,00
Reprise déficit antérieur		94 934,54
Recettes	495 324,00	916 414,54
Reprise excédent antérieur	118 479,51	

Le budget primitif 2017, présenté par le maire est approuvé à l'unanimité.

**3)- Convention d'assistance technique départementale (Analyses Boues Station Epuration)**

La commune doit renouveler la convention de mise à disposition de l'assistance technique départementale. La commune fait appel à celle-ci notamment pour l'assainissement collectif. Le coût annuel est d'environ 300 €.

Le conseil délibère pour autoriser le maire à signer avec le Conseil Départemental du Jura cette convention d'assistance pour 5 ans, de 2017 à 2021 : 0 contre, 0 abstentions, et 11 pour.

**4)- ONF : Destination des coupes 2017**

Le conseil doit délibérer pour la destination des coupes de bois 2017.

Environ 59m<sup>3</sup> (30 et 29m<sup>3</sup>) de feuillus sur les parcelles 7 et 8.

Ainsi que pour les résineux des parcelles 9, 10 et 20 pour un volume d'environ 900m<sup>3</sup>

Délibération prise à l'unanimité.

En ce qui concerne les chablis, suite au coup de vent du 06 mars 2017, la scierie Chauvin est retenue pour l'achat au prix de 65,67 €/m<sup>3</sup>

suite à la consultation pour l'exploitation des chablis (413 m3) 2 entreprises ont répondu. Le conseil a retenu l'entreprise Ducret de l'Embossieux pour son offre à 24,80€/m3.

#### **5)- Location 2 Studios étudiantes en médecine de mai à novembre.**

Deux stagiaires du Docteur Pin souhaitent louer des studios au bâtiment au Relais des skieurs, de mai à novembre 2017.

La commune leur propose les studios Chalam et Spapreu.

Il est décidé de proposer le studio Chalam au prix de 250€/mois charges incluses et le studio Spapreu au prix 310€/mois charges incluses.

Vote à l'unanimité

#### **Questions diverses :**

**-1º/ Cérémonie remise des chartes Station Verte/village de Neige :** Elle aura lieu le Samedi 17 Juin 2017 à 10h30.

**-2º/ Problème de stationnement sur le parking de dépôt du bus scolaire :** Certains parents, en dépit de courriers de sensibilisation, stationnent sur l'aire de retournement du bus scolaire et ceci pose des problèmes de visibilité et de sécurité par rapport aux enfants qui sortent de l'école; la mairie envisage la pose de panneaux d'interdiction de stationnement au fond de la plateforme, et une fois l'installation faite de demander l'intervention de la gendarmerie afin de verbaliser les contrevenants.

#### **-3º/ Mobilier intercommunal :**

Marie-Anne fait remarquer que la Comcom, qui a installé récemment du mobilier d'accueil au cœur du village et sur les points de stationnement officiels, a déposé une table à la croix des couloirs. Or dans ce contexte particulier, empreint d'une grande naturalité qui contribue forcément à l'intérêt exceptionnel du site, celle-ci apparaît comme une nuisance visuelle.

Chacun regrette que la ComCom n'ait pas consulté, en amont, la commune de La Pesse. Il serait intéressant de s'interroger sur le choix de l'implantation, la pertinence de ce type de mobilier et sa fonctionnalité en dehors de la saison hivernale.

Claude contactera Pierre GRESSET pour l'interroger.

#### **Courriers divers :**

- ⊖ La réunion centrales Photovoltaïques Villageoises aura lieu le Jeudi 4 mai 2017 à 19h à la caserne des pompiers des couloirs. Un affichage sera fait dans le village
- ⊖ le maire est invité le samedi 22 Avril à 16h à la remise des prix de la coupe du jura de ski de fond et biathlon, à Prémanon.
- ⊖ La visite Pastorale de l'évêque de Saint-Claude (monseigneur JORDY) aura lieu le lundi 22 mai à 20h30 au presbytère de Saint Claude
- ⊖ L'assemblée générale des communes forestières aura lieu le Samedi 13 Mai 2017 à 9h30 à Salins les Bains. Inscription avant le 05/05.

- ▬ Réception de courriers de Mme Dalloz (Députée du Jura) et Mr Bailly (Sénateur du Jura) en réponse à notre motion contre les nouvelles modalités de demande et de retrait des cartes d'identité.
- ▬ Mme Dalloz nous informe que la commune (134 communes dans le Jura) ne fera plus partie des Zones de Revitalisation Rurale d'ici 3 ans, suite à l'application de 2 nouveaux critères d'attribution à l'échelle intercommunale : la densité de population et le revenu par habitant.  
Ce dossier ZRR sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Communauté de Communes HJSC.
- ▬ L'ANEM a envoyé un document sur la loi montagne : Acte II
- ▬ Le PNR lance un appel à projets pour les paysages Sonores.
- ▬ Circulaire Préfectorale relative à la généralisation de la garantie jeunes ; à porter à la connaissance des citoyens via le site internet.

La date du prochain conseil est fixée **au Lundi 15 Mai 2017 à 19h précises.**

La séance est levée à 22h08.

non approuvé